



Contrat d'engagement Jus de poire et gelée de pomme 2018

Producteur

Maison Gaillard
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Adhérent(s)

Désignation :
Adresse :
Téléphone :
Désignation :
Adresse :
Téléphone :

Deux adhérents en cas de partage de panier

Les signataires du présent contrat s'engagent en **2018** pour **1** distribution :

2018 : 03/10

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de :

	Prix unitaire	Quantité demandée	Total
Gelée de Pomme bio (350 g)	3,50 €		
Jus de Poire bio	4,00 €	Épuisé	

Le jus de fruit est bio et conditionné en bouteille de 1 litre.

Modalités de paiement : **un** chèque à l'ordre de « Maison Gaillard » qui sera encaissé dans les jours qui suivent le 03/10/2018.

Partage et distribution des paniers

Les distributions ont lieu de 18 h 30 à 20 h à la Maison Polyvalente Sociale et de Loisirs du Clos d'Arcy à Poissy.

Ce contrat est élaboré pour une période de 1 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur